

Rabat, le 30 mars 2026

Habilitation des professionnels

L'AMMC publie les informations relatives aux examens d'habilitation de la fonction de gérant de portefeuille d'instruments financiers au titre de l'année 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, (ci-après « AMMC ») :

- Vu la loi n° 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, telle que promulguée par le Dahir n°1-13-21 du 1er Joumada 1434 (13 mars 2013), notamment ses articles 31 et 32 ;
- Vu le décret n° 2-17-216 du 11 rabii I 1439 (30 novembre 2017) pris en application de l'article 31 de la loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1756-17 du 20 Joumada I 1439 (7 février 2018) fixant la liste des fonctions dont l'exercice est soumis à l'habilitation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- Vu le règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016), modifié et complété par l'arrêté n°1697-25, notamment ses articles 71, 72, 73 et 81 ;
- Vu les recommandations émises par le Comité Consultatif d'Habilitation à l'adresse du Président de l'AMMC.

Annonce l'organisation des examens d'habilitation **au titre de l'année 2026** :

Fonction(s) concernée(s)

La fonction concernée par l'examen est celle de gérant de portefeuille d'instruments financiers exercée au sein des sociétés de gestion d'OPCVM et des sociétés de bourse.

Organisation des examens

- Les examens d'habilitation de la fonction de gérant de portefeuille d'instruments financiers portant, d'une part, sur un module technique et, d'autre part, sur un module réglementaire local, se tiendront selon le calendrier suivant :
 - **Une première période d'examens** entre le 28 septembre et le 7 octobre 2026.
 - **Une deuxième période d'examens** entre le 1^{er} et le 11 décembre 2026.
- Il est recommandé de passer au moins un des deux modules de la certification à la session de septembre 2026. Les examens des deux modules devront être complétés à la session décembre 2026.
- Les modalités pratiques relatives à l'organisation des examens seront précisées dans les convocations y afférentes.

Présentation des candidatures

Les personnes morales assujetties à l'habilitation professionnelle de l'AMMC sont tenues de présenter les demandes d'habilitation pour leur personnel éligible via la plateforme d'habilitation : <https://habilitation.ammc.ma>.

L'AMMC procédera à la qualification de l'éligibilité des demandes d'habilitation. Les candidats éligibles recevront leurs identifiants d'accès à la plateforme CISI qui héberge les contenus d'étude des deux modules de la certification.

L'examen

- Les syllabus objet des examens du module réglementaire marocain et du module technique sont présentés en détail en annexes :
 - Annexe 1 : Syllabus de l'examen portant sur le module réglementaire marocain.
 - Annexe 2 : Syllabus sommaire de l'examen portant sur le module technique. La version détaillée est disponible [ici](#).
- L'examen du module réglementaire marocain se présente sous la forme d'un QCM de 50 questions ; avec une note de passage de 70%.
- L'examen du module technique se présente sous la forme d'un QCM de 80 questions ; avec une note de passage de 70%.

Annexe 1 : Syllabus de l'examen du module réglementaire marocain

Thèmes du module réglementaire marocain
Thème 1 – Cadre institutionnel et Place financière
1. L’Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
1.1 Missions, champs d’intervention et pouvoirs
1.2 Organisation
1.3 Pouvoirs
1.4 Entités sous contrôle
1.5 Opérations sous contrôle
1.6 La coopération internationale
2. Le cadre de la régulation
2.1 Vue sur la réglementation du marché des capitaux
2.2 Focus #1 : Règlement général de l’AMMC
2.3 Focus #2 : Les circulaires de l’AMMC
3. Les institutions de la Place
3.1 Ministère des finances : La Direction du Trésor et des finances extérieures
3.2 Bank Al-Maghrib (BAM)
3.3 L’Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance (ACAPS)
3.4 Casablanca Finance City Authority
3.5 Les associations professionnelles
3.6 Les comités de place

Thèmes du module réglementaire marocain	
Thème 2 – Intervenants soumis au contrôle de l’AMMC – Société gestionnaire de la Bourse des Valeurs, dépositaire central, sociétés de bourse, CIF	
1. Bourse des Valeurs et société gestionnaire	
1.1	Histoire de la Bourse de Casablanca
1.2	Structure de la Bourse de Casablanca
1.3	Cadre réglementaire de la société gestionnaire de la Bourse des valeurs
1.4	Règlement général de la Bourse des valeurs
1.5	Opérations
1.6	Supervision de la société gestionnaire de la Bourse des valeurs par l’AMMC
2. Dépositaire central (Maroclear)	
2.1	Maroclear – histoire et structure
2.2	Rôle et périmètre du dépositaire central
2.3	Règlement et livraison dans le marché des capitaux marocain
2.4	Loi n°35-96
2.5	Intermédiaires financiers et affiliés du dépositaire central
2.6	Contrôle du dépositaire central par l’AMMC
3. Sociétés de bourse	
3.1	Périmètre
3.2	Conditions d’exercice
3.3	Contrôle par l’AMMC
3.4	Obligations d’information
3.5	Les principales sanctions disciplinaires et pécuniaires
4. Les teneurs de comptes (autres que les sociétés de bourse)	
4.1	Conditions d’exercice
5. Les Conseillers en Investissement Financier (CIF)	
1.1	Périmètre
1.2	Conditions d’exercice
1.3	Enregistrement du Conseiller en investissement financier auprès de l’AMMC
1.4	Les principales sanctions disciplinaires et pécuniaires

Thèmes du module réglementaire marocain

Thème 3 – Les intervenants sous contrôle de l'AMMC – Gestion collective

1. Les OPCVM et leurs sociétés de gestion

1.1 Constitution et fonctionnement des Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

1.2 Constitution et fonctionnement des Fonds Communs de Placement (FCP)

1.3 Classification

1.4 Dispositions applicables aux OPCVM

1.5 Obligations des OPCVM

1.6 L'établissement dépositaire des OPCVM

1.7 Dispositions applicables aux SICAV, aux établissements gestionnaires et aux dépositaires

1.8 Contrôle par l'AMMC

1.9 Le commissaire aux comptes

1.10 Les principales sanctions disciplinaires et pécuniaires

2. Les Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) et leurs sociétés de gestion

2.1 Constitution de l'OPCI

2.2 Conditions d'exercice

2.3 Règles et dispositions applicables à la société de gestion d'OPCI

2.4 Actifs de l'OPCI

2.5 Principes de l'évaluation immobilière

2.6 L'établissement dépositaire de l'OPCI

2.7 Contrôle par l'AMMC

2.8 Le commissaire aux comptes

2.9 Les principales sanctions disciplinaires et pécuniaires

2.10 L'association professionnelle des sociétés de gestion d'OPCI

3. Les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et leurs sociétés de gestion

3.1 Conditions d'exercice

3.2 Règles et dispositions applicables à la société de gestion d'OPCC

3.3 Constitution des OPCC

3.4 Actif de l'OPCC

3.5 Règles et dispositions applicables aux OPCC

3.6 L'établissement dépositaire de l'OPCC

3.7 Contrôle par l'AMMC

3.8 Le commissaire aux comptes

3.9 Les principales sanctions disciplinaires et pécuniaires

3.10 L'association professionnelle des sociétés de gestion d'OPCC

4. Les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) et leurs établissements gestionnaires
4.1 Constitution des FPCT
4.2 Actifs des FPCT
4.3 Conditions d'exercice
4.4 Règles et dispositions applicables à l'établissement gestionnaire de FPCT
4.5 L'établissement dépositaire du FPCT
4.6 Contrôle par l'AMMC
4.7 Le commissaire aux comptes
4.8 Les principales sanctions disciplinaires et pécuniaires
4.9 L'association professionnelle des établissements gestionnaires de FPCT

Thèmes du module réglementaire marocain
Thème 4 – Le cadre juridique des manquements et des infractions
1. Le collège des sanctions et les actions de suivi
1.1 La procédure de sanction et la relation avec le collège des sanctions
2. Les manquements aux règles déontologiques et de pratique professionnelle
2.1 Typologie des manquements
2.2 Sanctions disciplinaires et pécuniaires
3. Infractions et délits boursiers, enquêtes et constatation
3.1 Délit d’initié et utilisation ou divulgation d’informations privilégiées
3.2 Manipulation de cours
3.3 Diffusion d’informations fausses ou trompeuses
4. Enquêtes, collecte de preuves et constatation des infractions
Thème 5 – Le contrôle interne, la déontologie et la relation avec les clients et leur information
1. Les règles de gouvernance, d’éthique et de bonne pratique
1.1 Gestion des conflits d’intérêts
1.2 Le cadre organisationnel
2. Protection des clients
2.1 Règles de conduite professionnelle : Dispositions applicables aux sociétés de gestion d’OPC et aux SICAV autogérées
2.2 Règles régissant l’information des clients : Dispositions applicables aux sociétés de gestion d’OPCVM
2.3 Dispositions applicables aux sociétés de bourse
3. Rôle et organisation du contrôle interne
3.1 Dispositions applicables aux sociétés de gestion d’OPC (à l’exclusion des organismes de placement collectif immobilier, OPCI)
3.2 Dispositions spécifiques applicables aux sociétés de gestion d’organismes de placement collectif immobilier (OPCI)
3.3 Dispositions spécifiques applicables aux sociétés de bourse et aux teneurs de comptes

Thèmes du module réglementaire marocain
Thème 6 – Lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LBC/FT)
1. Introduction générale au blanchiment des capitaux
1.1 Le Groupe d'action financière (GAFI)
1.2 L'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF)
1.3 Le Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN)
1.4 Définitions
2. Les points de vigilance
2.1 Le dispositif de vigilance et de veille interne
2.2 Les dispositions applicables aux personnes assujetties
2.3 Les opérations à caractère inhabituel ou complexe
2.4 Le reporting à l'AMMC
2.5 Les sanctions
3. Amélioration de la conformité au Maroc
Thème 7 – L'appel public à l'épargne et les autres opérations financières
1. Le régime de l'appel public à l'épargne
1.1 Définitions – Régime de l'appel public à l'épargne
1.2 Les obligations d'information des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne
2. Les obligations de divulgation des informations
2.1 Les informations périodiques
2.2 L'information permanente
2.3 Le reporting ESG au Maroc
2.4 Contrôle de l'information
3. Le placement privé
3.1 Définitions
3.2 Modalités du placement privé
4. Opérations sur titres de capital de sociétés cotées
4.1 Les opérations sur titres : quelques exemples
4.2 Définitions et typologie des offres publiques (offres aux actionnaires)
4.3 Déroulement général d'une offre publique
5. Les programmes de rachat d'actions propres
5.1 Cadre général
5.2 Contrat de liquidité adossé au programme de rachat

Annexe 2 : Syllabus sommaire de l'examen du module technique

Thèmes du module technique
Chapitre Premier – Le secteur de la gestion des investissements
1. <i>Structures et stratégies d'investissement</i>
2. <i>Activités d'investissement</i>
3. <i>Services auxiliaires</i>
4. <i>Théories de l'investissement</i>
5. <i>Les styles d'investissement</i>
6. <i>Facteurs de valeur</i>
Chapitre Deux – Gestion des portefeuilles clients
1. <i>Les questions fiduciaires</i>
2. <i>L'adéquation</i>
3. <i>Le risque du portefeuille</i>
4. <i>L'activité du marché</i>
5. <i>Le risque opérationnel</i>
6. <i>Le rééquilibrage</i>
Chapitre Trois – Evaluation
1. <i>Comptes de l'entreprise</i>
2. <i>Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</i>
3. <i>Analyse fondamentale</i>

Thèmes du module technique
Chapitre Quatre – Evaluation des Titres
1. <i>Les actions</i>
2. <i>Les Depositary Receipts (DR)</i>
3. <i>Les investissements non cotés</i>
4. <i>Les opérations sur titres</i>
5. <i>Titres/Instruments du marché monétaire</i>
6. <i>Titres à revenu fixe</i>
7. <i>Investissements hybrides</i>
8. <i>Les dérivés</i>
9. <i>Les swaps</i>
Chapitre Cinq – Investissements collectifs et autres investissements
1. <i>Placements collectifs</i>
2. <i>Produits négociés en bourse</i>
3. <i>Produits structurés</i>
4. <i>Investissement éthique, responsable et durable</i>
5. <i>Investissements alternatifs</i>
6. <i>L'immobilier</i>
7. <i>Le marché des changes</i>
8. <i>Les matières premières</i>
9. <i>Infrastructures</i>
Chapitre Six – Analyse des données
1. <i>Les sources de données</i>
2. <i>Big Data</i>
3. <i>Analyse technique</i>
4. <i>Statistiques</i>
5. <i>Mesure des rendements</i>
6. <i>Les indices de référence (Benchmarks)</i>
7. <i>Rendements ajustés au risque</i>